



**NON !!!**

**AU PROJET DE RETRAITE  
UNIVERSELLE PAR POINTS**

Les conséquences du projet sont claires :

Travailler plus longtemps  
Baisse drastique des pensions  
Renforcement des inégalités Femmes / Hommes

**Pour continuer la pression sur le gouvernement  
et exiger le retrait immédiat de la retraite par points !**

**TOUTES ET TOUS EN GREVE  
LES 14, 15 et 16 JANVIER 2019**

*Seul le blocage total de l'économie que redoute le gouvernement  
pourra le faire reculer et il ne tient qu'à nous d'organiser ce blocage !*

## **MANIFESTATIONS**

**Mardi 14 janvier**

**10h30 Avenue des Sables - Cholet**

**14h00 Place Leclerc - Angers**

**Jeudi 16 janvier**

**16H30 Place du Ralliement - Angers**



SUD Industrie 49 – 14 place Imbach 49100 Angers

[contact@sudindustrie49.org](mailto:contact@sudindustrie49.org)

12/01/2020

RETRAITES : LE GOUVERNEMENT RETIRE  
"PROVISOIREMENT L'ÂGE PIVOT" DU PROJET DE LOI



**Ce n'est pas une question d'âge pivot, il faut retirer définitivement ce projet de retraites par points.**

**Défendons un vrai système de retraites par répartition avec une retraite à taux plein pour toutes et tous à 60 ans !!**

Le système actuel n'est, certes, qu'une maigre compensation à une vie d'exploitation dans des conditions souvent difficiles. Mais il a l'avantage de fonctionner par répartition : il repose sur une logique de solidarité entre générations.



Avec le système par points, la montée du chômage et des carrières en pointillés, les retraites seront tellement maigres que toutes celles et ceux qui le peuvent se tourneront vers des complémentaires privées.



Moins de répartition collective, pour plus de capitalisation individuelle.

Et les conditions d'accès aux pensions de réversion vont être revues.



Les pensions de réversion sont versées au décès du conjoint, si l'autre a une retraite plus faible (dans 90% des cas, des femmes.) Elles permettent de ramener l'écart de retraite entre hommes et femmes à 26% - sans quoi il est de 40%.

La réforme prévoit de reculer l'âge d'accès à la pension, et de la supprimer en cas de divorce.

Comment ça je n'ai pas droit à la pension de réversion de mon ex-mari? Mais j'ai élevé nos 3 enfants!

Et on avait mis les 5% de majoration sur sa pension...

